MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 septembre 2017

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire
en date du 22 septembre 2017

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

Conseil d'Administration

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

M. Michel DOTTA

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Michel REY

M. Pierre SVARA

M. William TIMMINS

UFIPAR S.A.S. (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

Direction Générale

Président-Délégué

M. Jean-Luc BIAMONTI

Directeur Général Adjoint Finances

M. Yves de TOYTOT

Secrétaire Générale

Mme Agnès PUONS

Commissaires aux Comptes

Titulaires

M. André GARINO

M. Louis VIALE

Suppléants

Mme Simone DUMOLLARD

Mme Bettina RAGAZZONI

Auditeur Contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS

SOMMAIRE

1 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7

2 CHIFFRES CLÉS 9

3 EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2016/2017 11

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2016/2017 12
3.2 Investissements et perspectives 22

4 ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2016/2017 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL 27

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse 28
4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse 34
4.3 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices 41
4.4 Comptes consolidés du groupe S.B.M. – États de synthèse 42
4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes 49

5 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES 51

6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2017 53

6.1 Ordre du jour 54
6.2 Rapport du Conseil d'Administration 55
6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 59

1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

L'exercice sous revue est assez semblable aux deux précédents. En effet, le chiffre d'affaires de votre Société est quasi stable sur les trois dernières années sociales, de même que son résultat opérationnel.

Au cours du dernier exercice, l'activité du secteur jeux a été un peu plus faible et celle du secteur hôtelier a bien résisté en dépit des événements tragiques survenus à Nice en plein cœur de l'été. Le secteur immobilier, quant à lui, continue à progresser. Ces résultats sur cette période de trois ans ne sont pas satisfaisants et s'expliquent en partie par le fait que votre Société a opéré dans des conditions suboptimales avec une capacité réduite de l'Hôtel de Paris (très prisé par nos clients joueurs) et par les nuisances inévitablement générées par les travaux menés Place du Casino.

Ces chiffres sont conformes au plan que nous avions établi en 2013, au moment de prendre la décision de se lancer dans des travaux aussi importants, plan qui a servi de base au plan de financement à dix ans que nous avons soumis aux banques pour l'obtention de notre crédit.

Les résultats de ces trois exercices sont pénalisés par le coût des Nouvelles Conventions Collectives Jeux signées en avril 2015 pour les jeux de table et en avril 2016 pour les appareils automatiques. Ces coûts représentent respectivement : 7,6 millions d'euros en 2014/2015, 11,3 millions d'euros en 2015/2016 et 10,1 millions d'euros en 2016/2017.

Ces coûts devraient diminuer un peu au cours de l'exercice 2017/2018 et se réduire progressivement jusqu'à ne plus peser sur les comptes à partir de l'exercice 2020/2021.

En échange de ces coûts supplémentaires, la Société a obtenu une polyvalence des employés de jeux permettant d'offrir un meilleur service à la clientèle par une adaptation de notre offre de jeux aux attentes de celle-ci et une réduction progressive du nombre des employés de jeux.

Notre objectif est de nous positionner comme le Resort d'excellence en Europe en matière de jeux, d'hôtellerie, de résidentiel et de shopping. Pour atteindre cet objectif, nous avons défini quatre axes prioritaires.

- *Poursuite de la rénovation et du développement du patrimoine immobilier de votre Société :*
  Au cours de l'exercice sous revue, la rénovation de l'Hôtel de Paris et la construction du One Monte-Carlo ont progressé. Le Jimmy'z a été rénové.

- *Relance des jeux :*
  Sous la conduite de Pascal Camia, nous avons défini plus finement la segmentation de nos différents types de clients afin de mieux répondre à l'attente de chacun. Nous avons également intensifié notre politique de marketing et avons centralisé la prise en charge globale des besoins de nos clients à l'intérieur du Resort sous la responsabilité d'une seule personne.

- *Développement de la politique de formation :*
  Notre plus gros effort en matière de formation a porté sur le renforcement ou l'acquisition des compétences managériales notamment la formation à la pratique des entretiens annuels de développement.

  Au terme de l'exercice 2017/2018, l'ensemble des managers de la Société aura bénéficié du cursus et partagera ainsi les mêmes outils et références managériales.

- *Contrôle des coûts :*
  L'ensemble du Comité Exécutif, renforcé par l'arrivée de Didier Boidin, comme Directeur Général des Opérations Hôtelières et des Achats, et celle de Jean-François Mariotte, en tant que Directeur des Ressources Humaines, est mobilisé pour réduire la structure des coûts de votre Société afin d'en améliorer la profitabilité.

Je suis convaincu que nous venons de vivre notre exercice le plus difficile et que, dès l'exercice en cours, nous devrions constater une amélioration de notre performance.

Je tiens à remercier M. Michel Rey qui a occupé les fonctions d'Administrateur, tant d'Etat que privé, au sein de votre Conseil d'Administration depuis 1999 et qui est atteint par la limite d'âge statutaire. Durant toutes ces années, Michel nous a apporté, entre autres, son expérience professionnelle et son savoir dans l'hôtellerie de luxe.

Je remercie également l'ensemble du personnel de notre Société qui a énormément travaillé et qui nous a permis de continuer à satisfaire notre clientèle dans un environnement opérationnel difficile. Leur dévouement est la meilleure assurance d'atteindre notre objectif.

Jean-Luc Biamonti

Président-Délégué

HERMITAGE

2

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

DONNÉES CONSOLIDÉES *(en millions d'euros)*	**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**
Chiffre d'affaires	452,4	461,4	458,8
Résultat opérationnel avant amortissements	20,1	19,9	17,1
Résultat opérationnel	(31,5)	(31,0)	(32,8)
Résultat net consolidé – part du Groupe	10,0	(29,1)	(36,4)
Résultat global – part du Groupe	(36,4)	(32,6)	(37,2)
Capacité d'autofinancement	21,1	23,8	16,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	101,9	77,8	111,9
Capitaux propres	680,4	656,2	639,6
Endettement net (trésorerie nette)*	(186,2)	(187,0)	(94,0)
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	4 164	4 104	4 148
Cours de bourse au dernier jour de l'exercice (en euros)	34,00	32,55	33,20
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	4
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	196,4	213,6	201,7
Résultat opérationnel	(16,3)	(8,6)	(20,2)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 148	1 080	1 088
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	64,2 %	64,3 %	63,6 %
Chiffre d'affaires	226,4	213,2	218,5
Résultat opérationnel	(6,2)	(8,6)	(9,8)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	28,9	36,1	39,4
Résultat opérationnel	17,6	20,4	23,0

* *L'endettement net est défini au chapitre 10.2 du Document de Référence 2017.*

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017.

3

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2016/2017

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2016/2017 12

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2016/2017 12

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2016/2017 13

3.1.3 Résultats consolidés 2016/2017 17

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer 20

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 21

3.2 Investissements et perspectives 22

3.2.1 Investissements réalisés 22

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives 24

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2016/2017

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2016/2017

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2016/2017 un chiffre d'affaires de 458,8 millions d'euros contre 461,4 millions d'euros sur l'exercice 2015/2016, soit une diminution de - 1 %.

Chiffre d'affaires groupe par secteur *(en millions d'euros)*	**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**	**Écart**
Secteur Jeux	196,4	213,6	201,7	(11,9)
Secteur Hôtelier	226,4	213,2	218,5	5,3
Secteur Locatif	28,9	36,1	39,4	3,3
Autres Activités	14,8	13,6	14,3	0,7
Cessions internes	(14,1)	(15,0)	(15,1)	(0,1)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	**452,4**	**461,4**	**458,8**	**(2,6)**

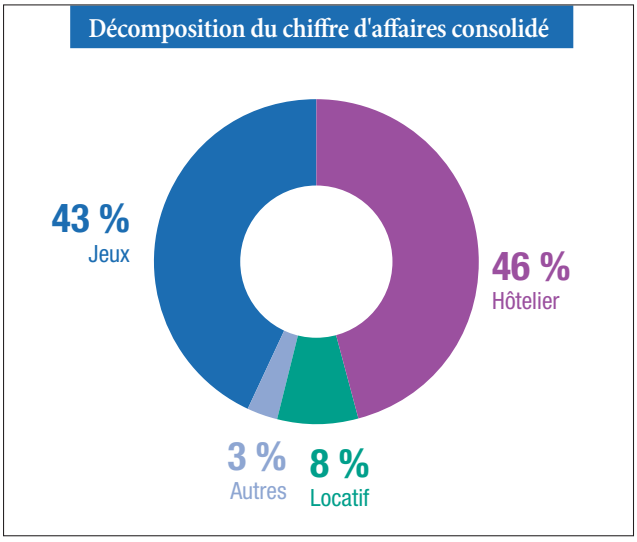

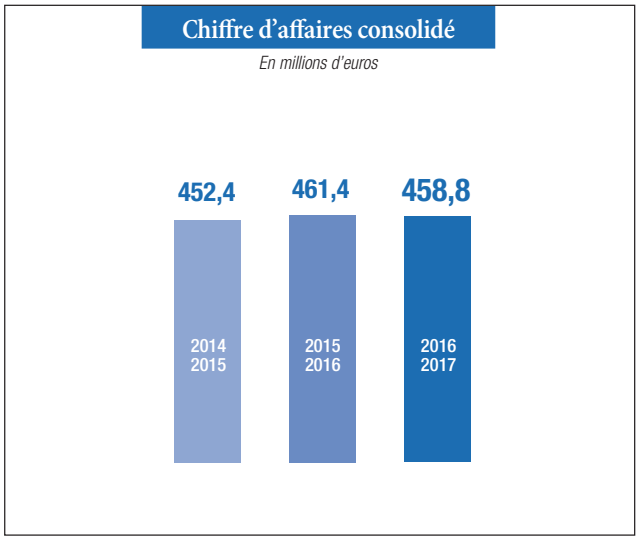

Le recul de l'activité observé dans le secteur jeux (- 6 %) est en effet partiellement compensé par les progressions du secteur hôtelier et du secteur locatif, respectivement de 3 % et 8 %.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 201,7 millions d'euros contre 213,6 millions d'euros en 2015-2016. Cette évolution résulte principalement de la dégradation des recettes jeux de table, en baisse de 9 % au cumul de l'exercice suite à une diminution des enjeux. Le chiffre d'affaires des appareils automatiques s'inscrit également en baisse de 3 %, malgré une hausse des enjeux.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 218,5 millions d'euros contre 213,2 millions d'euros en 2015-2016. Cette évolution favorable malgré un mois d'août en retrait, notamment en termes de fréquentation, trouve son origine dans une meilleure activité du Monte-Carlo Bay Hotel et de l'Hôtel de Paris malgré la capacité d'accueil toujours limitée de cet établissement. Par ailleurs, le passage à une rémunération fixe des salariés de plusieurs établissements de restauration, précédemment rémunérés au service réparti au personnel, s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires de près de 4 millions d'euros.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 39,4 millions d'euros, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'an passé. Cette hausse résulte de la mise en location de nouveaux espaces.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires annuel de 14,3 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros l'exercice précédent.

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2016/2017

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2017.

SECTEUR JEUX

Avec des recettes de 201,7 millions d'euros en 2016/2017, le secteur jeux réalise un chiffre d'affaires en diminution de 11,9 millions d'euros sur l'exercice précédent soit - 6 %. Cela s'explique principalement par la baisse des recettes jeux de table et dans une moindre mesure par les appareils automatiques.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité.

Le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et, depuis l'exercice 2014/2015, des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux *(en millions d'euros)*		**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**	**% évol.**
47 %	Jeux de table	100,1	104,7	95,2	(9) %
48 %	Appareils automatiques	88,6	98,7	96,2	(3) %
5 %	Activités annexes	7,7	10,2	10,2	1 %
100 %	**TOTAL SECTEUR JEUX**	**196,4**	**213,6**	**201,7**	**(6) %**

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 95,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 104,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en diminution de 9,5 millions d'euros soit - 9 %.

Cette baisse des recettes s'explique par un premier trimestre de l'exercice 2016/2017 en recul, avec un chiffre d'affaires de 15,1 millions d'euros contre 28,6 millions d'euros pour le premier trimestre 2015-2016, soit une diminution de - 13,5 millions d'euros, en raison d'une diminution des enjeux et d'un aléa particulièrement défavorable sur avril et juin 2016. Le deuxième trimestre, en progression de 7,8 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent, permet de rattraper partiellement la baisse observée au cours du premier trimestre, mais les troisième et quatrième trimestres de l'exercice présentant également une baisse de recettes de respectivement - 1,9 million d'euros et - 1,8 million d'euros, la perte d'activité des premiers mois n'a pu être rattrapée. Il faut rappeler que les deux derniers trimestres de l'exercice 2015/2016 avaient été particulièrement favorables.

Au cumul de l'exercice 2016/2017, le drop est en baisse de - 11 % et le hold (rapport recettes/enjeux) s'établit à 14,6 % contre 14,4 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les Jeux Européens qui constituent la part la plus importante de l'activité. Au cours de l'exercice 2016/2017, les recettes sont en baisse de - 10 millions d'euros principalement sous l'effet de la diminution du drop. En complément, la baisse d'activité sur les Jeux Américains de - 12,1 millions d'euros s'explique par le transfert de l'activité au Casino Café de Paris. La Roulette Européenne demeure le jeu le plus important de l'établissement avec près de 33,1 millions de recettes soit 47 % des recettes brutes du Casino de Monte-Carlo ;
- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 15,4 millions d'euros pour l'exercice. Cette activité n'étant exploitée que depuis le 25 mars 2016, la variation des recettes est de + 15,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent ;
- l'établissement du Sun Casino enregistre une baisse des recettes brutes de - 11 % à 24,6 millions d'euros, malgré une augmentation du volume de jeu.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une nette baisse de son activité, avec un chiffre d'affaires de 96,2 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2016/2017 contre 98,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les recettes sont en diminution - 3 % malgré une hausse du volume des mises de + 1,7 %, l'évolution du taux de redistribution étant favorable aux joueurs sur la période. La progression du volume des mises est principalement engendrée par le Casino Café de Paris et le Bay Casino, les autres casinos ayant des tendances de volume négatives.

L'augmentation du nombre de joueurs n'est sensible qu'au Casino Café de Paris (+ 11 % versus l'an passé), ce qui explique le transfert du volume d'affaires entre les établissements et notamment la diminution de l'activité au Casino de Monte-Carlo. La baisse d'activité au Sun Casino résulte davantage de la perturbation générée par les travaux de rénovation de septembre à décembre 2016.

L'exploitation en mode 24h/24, les terrasses fumeurs et la politique d'animation plus soutenue maintiennent les établissements dans des niveaux d'exploitation supérieurs aux concurrents français et italiens.

Les événements tragiques de juillet 2016 à Nice ont eu un impact relatif sur l'activité des appareils automatiques. Dès le mois de septembre 2016, l'activité est revenue à un niveau plus conforme.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 10,2 millions d'euros, identiques à celles de l'exercice 2015/2016.

Pour l'**ensemble du secteur jeux,** le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 13,3 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre - 1,8 million d'euros pour l'exercice précédent.

Cette dégradation de - 11,5 millions d'euros du résultat opérationnel avant amortissements résulte avant tout de la diminution du chiffre d'affaires sur les deux segments décrits ci-avant.

Le résultat opérationnel reste impacté par la prise en compte des nouvelles conventions jeux de table et appareils automatiques, qui engendrent des coûts additionnels de 10,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2016/2017 contre 11,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il est toutefois observé sur l'exercice 2016/2017 une diminution de 2,2 millions d'euros des frais de personnel du secteur jeux.

Par ailleurs, il est constaté au cours du dernier exercice une augmentation des provisions pour dépréciation des créances clients et une hausse des dépenses d'invitations et d'animations.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 20,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre - 8,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

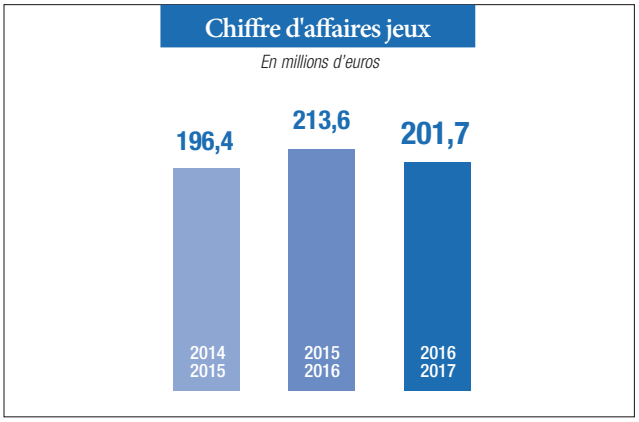

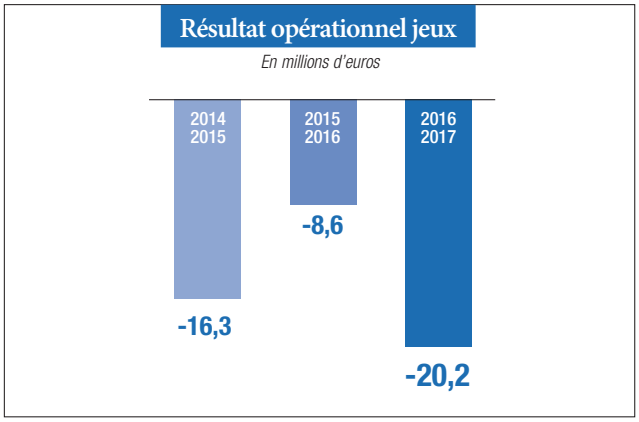

SECTEUR HÔTELIER

La poursuite des travaux de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris affecte lourdement les conditions d'exploitation de cet établissement, ce qui a un impact significatif sur la performance du secteur hôtelier en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

Il est rappelé que pour 2015-2016, l'impact de ces travaux sur le résultat opérationnel du secteur hôtelier avait été évalué à 17 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- une charge complémentaire suite à la révision du plan d'amortissement de l'Hôtel de Paris de 1 million d'euros ;
- les conséquences de l'exploitation de l'Hôtel de Paris pendant tout l'exercice avec une capacité réduite à 40 chambres au lieu de 182 précédemment.

Pour l'exercice 2016/2017, l'impact de ces travaux sur le résultat opérationnel du secteur reste stable à 17 millions d'euros, ce montant prenant en compte le report partiel d'activité sur l'Hôtel Hermitage. En revanche il n'est pas tenu compte dans l'évaluation de l'impact des travaux des pertes d'activité, difficile à évaluer, que doivent probablement supporter d'autres exploitations que la clientèle de l'Hôtel de Paris avait l'habitude de fréquenter, comme par exemple le complexe balnéaire du Monte-Carlo Beach, l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo ou les autres restaurants du Carré d'Or.

Ainsi, l'ensemble du secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 218,5 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 213,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, en augmentation de + 3 % soit 5,3 millions d'euros avec :

- le passage à une rémunération fixe des salariés de plusieurs établissements de restauration, précédemment rémunérés au service réparti au personnel, qui s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires de près de 4 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en amélioration de 1 million d'euros ;
- le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort présente une évolution favorable de son activité avec des recettes en progression de 2,7 millions d'euros ;
- le Méridien Beach Plaza, avec des recettes en retrait de 2,6 millions d'euros, n'a pas rattrapé sur l'exercice le retard enregistré sur la période estivale après les événements tragiques de Nice, malgré un regain d'activité constaté en fin d'exercice.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier *(en millions d'euros)*		**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**	**% évol.**
40 %	Hébergement	95,1	88,1	87,9	0 %
45 %	Restauration	103,8	95,4	98,5	3 %
15 %	Autres	27,5	29,6	32,1	8 %
100 %	**TOTAL SECTEUR HÔTELIER**	**226,4**	**213,2**	**218,5**	**3 %**

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe s'établit à 87,9 millions d'euros contre 88,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016.

L'exploitation réduite de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice avec une capacité de 43 chambres environ est comparable à celle de l'exercice 2015/2016 (pour mémoire 40 chambres en moyenne). Dans ce périmètre comparable, le nombre de chambres vendues a cependant progressé, l'hôtel affichant un taux d'occupation en hausse de 3 points. Ainsi l'augmentation du chiffre d'affaires hébergement s'élève à 0,9 million d'euros, soit près de 19 % d'augmentation, pour lequel le prix moyen a contribué à hauteur de 9 %.

Les établissements du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Monte-Carlo Beach ont enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires hébergement de respectivement + 4 % et + 3 %.

En revanche, Le Méridien Beach Plaza a été plus fortement impacté par les événements tragiques survenus à Nice, avec un recul de son activité estivale constituée principalement par des séjours réservés en dernière minute. L'hôtel a enregistré un retard de 1,9 million d'euros sur le deuxième semestre, qu'il n'a pu rattraper sur la fin d'année.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation diminue légèrement pour s'établir à 63,6 % contre 64,3 % pour l'exercice 2015/2016, avec une diminution significative de - 6 % pour Le Méridien Beach Plaza et une baisse de - 1 % pour l'Hôtel Hermitage. Étant calculé sur le nombre de chambres disponibles à la vente, le taux d'occupation de l'Hôtel de Paris ressort en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent, compte tenu de sa capacité limitée ;
- les prix moyens hébergement sont en progression sur tous les établissements, à l'exception du Monte-Carlo Beach qui présente une diminution de 3 %, conséquence du mix de chambres vendues ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste cohérente avec l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 20 % du marché. Les clientèles russe et américaine représentent respectivement 13 % et 12 % de la clientèle du Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 98,5 millions d'euros contre 95,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,1 millions d'euros. Cette hausse est principalement engendrée par l'effet mécanique du passage au fixe de plusieurs brigades de salle de l'Hôtel Hermitage, du Sporting Monte-Carlo et du Jimmy'z, pour un impact global proche de 4 millions d'euros.

Les autres établissements de restauration du Groupe S.B.M. connaissent des évolutions contrastées. Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis est de 949 000 soit une baisse de 42 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. Avec 263 000 couverts, soit une baisse de 27 000 couverts par rapport à l'exercice précédent, le Café de Paris est l'établissement qui présente le recul le plus important. Le Café de Paris, qui est le premier établissement du Groupe S.B.M. en termes de chiffre d'affaires restauration, déjà pénalisé par la poursuite des travaux sur la Place du Casino, subit les conséquences des événements tragiques de Nice sur la fréquentation des croisiéristes et autres manifestations touristiques. Le Méridien Beach Plaza et l'Hôtel Hermitage enregistrent également de fortes baisses d'activité, respectivement - 6 % et - 15 %, alors que le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort est un des seuls établissements hôteliers à présenter une hausse simultanée du nombre de couverts servis et du prix moyen.

Le prix moyen sur l'ensemble des établissements augmente de 2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un effet mix favorable (baisse du nombre de couverts à plus faibles prix moyens).

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 8 %, à 32,1 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 au lieu de 29,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier,** le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 14,7 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 17,9 millions d'euros pour 2015-2016, soit une diminution de 3,2 millions d'euros.

Cette diminution du résultat opérationnel avant amortissements résulte principalement de la dégradation de la performance de l'Hôtel Hermitage et de la baisse de fréquentation enregistrée au Café de Paris et au Méridien Beach Plaza suite aux événements de Nice.

Les charges d'amortissements du secteur hôtelier diminuent de 2,1 millions d'euros, pour s'établir à 24,5 millions d'euros au titre de l'année sociale 2016/2017. Cette diminution a notamment pour origine la non-récurrence de la charge de 1 million d'euros enregistrée sur 2015-2016 du fait de la révision du plan d'amortissement de l'Hôtel de Paris.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 9,8 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre un résultat négatif de - 8,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

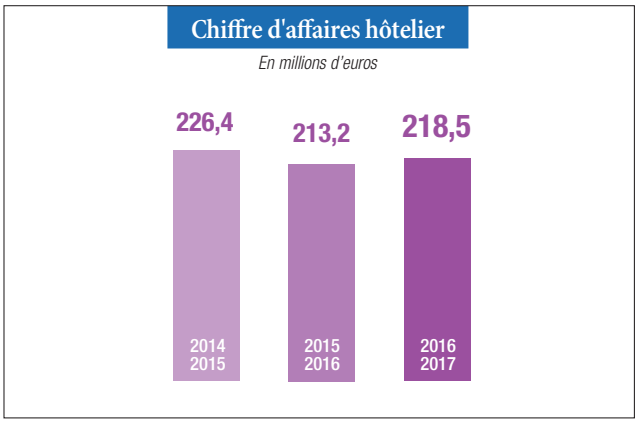

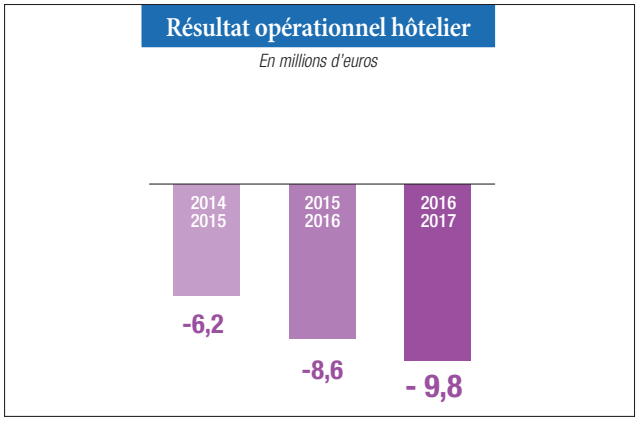

SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 39,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 36,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 9 %.

Chiffre d'affaires locatif *(en millions d'euros)*		**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**	**% évol.**
53 %	Locatif commercial	15,6	19,0	21,0	11 %
47 %	Locatif résidentiel	13,3	17,1	18,4	7 %
100 %	**TOTAL SECTEUR LOCATIF**	**28,9**	**36,1**	**39,4**	**9 %**

Le segment **locatif commercial,** qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux enregistre un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 19 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression de 2 millions d'euros résulte principalement de la création de nouveaux espaces commerciaux.

Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Monte-Carlo Bay » et du « Balmoral ». Il est complété depuis 2014-2015 par la mise en service des trois villas du Sporting, qui bénéficient chacune d'une piscine particulière et constituent une réalisation immobilière inédite en Principauté de Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers.

Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 18,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 17,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016, en progression de 1,3 million d'euros du fait de location en année pleine de la troisième villa précitée, mais aussi de l'indexation habituelle des loyers pratiquée chaque année.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif,** s'établit à 35,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 32,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2,9 millions d'euros.

La charge d'amortissements du secteur locatif s'élève à 12,2 millions d'euros sur l'exercice 2016/2017 contre 11,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 23 millions d'euros contre 20,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2,6 millions d'euros.

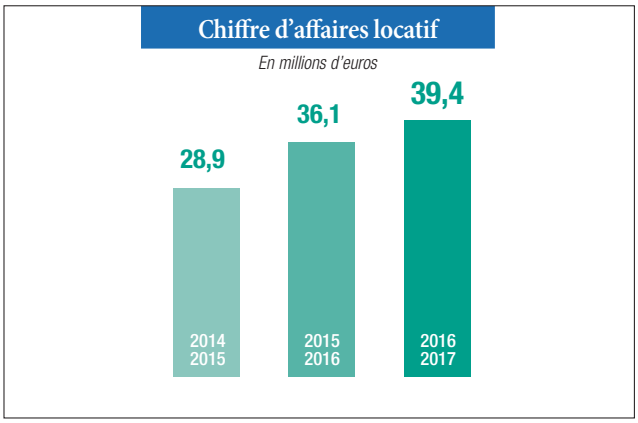

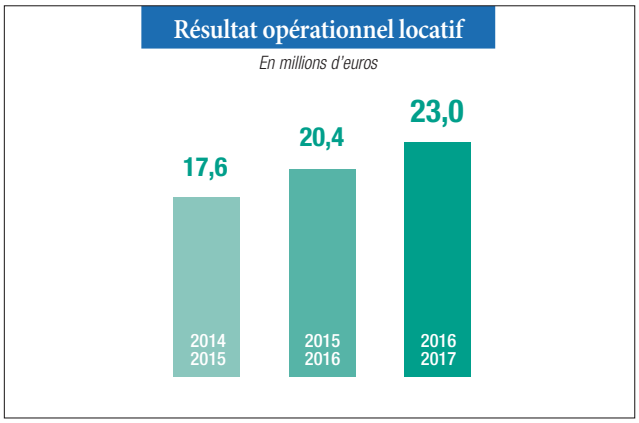

3.1.3 Résultats consolidés 2016/2017

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 31 mars 2017 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017
Produits des activités ordinaires	**461 386**	**458 832**
Achats consommés	(49 604)	(49 437)
Autres charges externes	(122 079)	(120 293)
Impôts, taxes et versements assimilés	(34 086)	(31 990)
Charges de personnel	(232 644)	(236 623)
Amortissements	(50 963)	(49 968)
Autres produits et charges opérationnels	(3 035)	(3 342)
Résultat opérationnel	**(31 026)**	**(32 821)**
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	515	151
Coût de l'endettement financier brut	(1 130)	84
Coût de l'endettement financier net	**(615)**	**235**
Autres produits et charges financiers	579	462
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	1 988	(4 171)
Résultat net consolidé	**(29 074)**	**(36 295)**
Part des intérêts minoritaires	(74)	(85)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	**(29 147)**	**(36 380)**
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action *(en euros)*	(1,19)	(1,48)
Résultat net dilué par action *(en euros)*	(1,19)	(1,48)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017
Résultat net consolidé	**(29 074)**	**(36 295)**
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
◆ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(3 487)	(960)
◆ Résultat global des sociétés mises en équivalence	10	(20)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
◆ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)		
◆ Résultat global des sociétés mises en équivalence	9	128
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**(32 542)**	**(37 147)**
dont résultat global part du groupe	(32 614)	(37 229)
dont résultat global part des minoritaires	72	82

Les « Autres charges externes » diminuent de 1,8 million d'euros grâce aux efforts menés pour réduire les dépenses générales de fonctionnement.

L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la diminution de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une baisse de l'activité jeux au cours de l'exercice écoulé.

L'augmentation de la rubrique « Charges de personnel » de 4,0 millions d'euros est principalement composée des éléments suivants :

- incidence du passage à une rémunération au fixe de personnels des restaurants et bars antérieurement rémunérés au 15 % de service, générant une augmentation de 3,5 millions d'euros des frais de personnel et du chiffre d'affaires ;
- autres évolutions des frais de personnel du secteur hôtelier résultant de l'évolution de l'activité et des effectifs, soit une augmentation nette de 2 millions d'euros ;
- économie nette de 2,2 millions d'euros des charges de personnel du secteur jeux sous les effets combinés :
  - d'un surcoût induit par la mise en application de la nouvelle convention collective des appareils automatiques au 1er avril 2016, soit une augmentation de 3,7 millions d'euros,
  - de la non-récurrence de certaines provisions comptabilisées en 2015-2016 au titre des nouvelles conventions collectives jeux de table et appareils automatiques, qui avaient représenté une charge de 6,9 millions d'euros sur le dit exercice,
  - des effets favorables induits par la mise en place de la nouvelle convention collective des jeux de table qui engendre une économie de 0,9 million sur l'exercice 2016/2017,
  - de l'impact défavorable de certaines provisions et indemnités versées pendant l'exercice à hauteur de 1,9 million d'euros ;
- augmentation des frais de personnel dans les autres secteurs de 0,7 million d'euros.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 1,0 million d'euros. Les amortissements du secteur hôtelier diminuent de 2,1 millions d'euros, suite notamment à la non-récurrence de la charge de 1 million d'euros enregistrée sur 2015-2016 du fait de la révision du plan d'amortissement de l'Hôtel de Paris.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. reste déficitaire de - 32,8 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 31,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

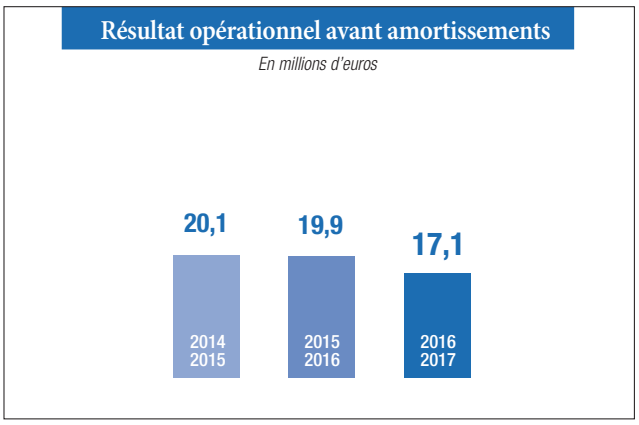

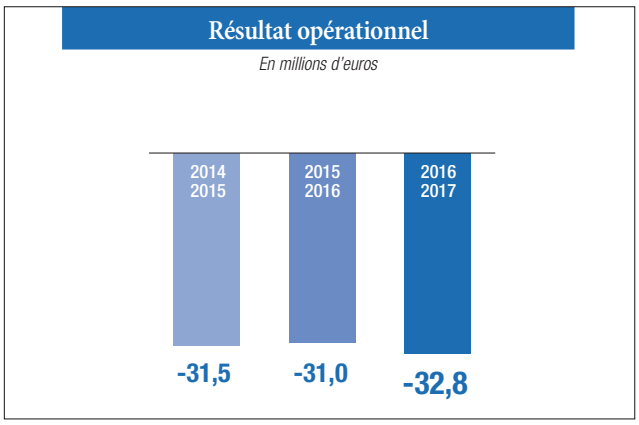

Le **résultat financier** de l'exercice 2016/2017 présente un profit de 0,7 million d'euros contre un résultat à l'équilibre pour l'exercice précédent. L'amélioration du résultat financier est liée à l'évolution favorable de la juste valeur des instruments financiers de couverture de taux, alors que les produits de placement sont en baisse sur la fin de l'année.

Enfin, la consolidation par **mise en équivalence de Betclic Everest Group,** groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part négative de 4,2 millions d'euros contre un profit de 2,0 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016. En effet, bien que Betclic Everest Group ait bénéficié d'une progression du produit brut des jeux de 16 %, avec l'ouverture de nouveaux marchés et l'impact favorable du Championnat d'Europe de football, la forte hausse des taxes et les coûts marketing importants induits par l'événement sportif précité ont engendré un résultat net de ces activités en recul sensible par rapport à l'exercice passé.

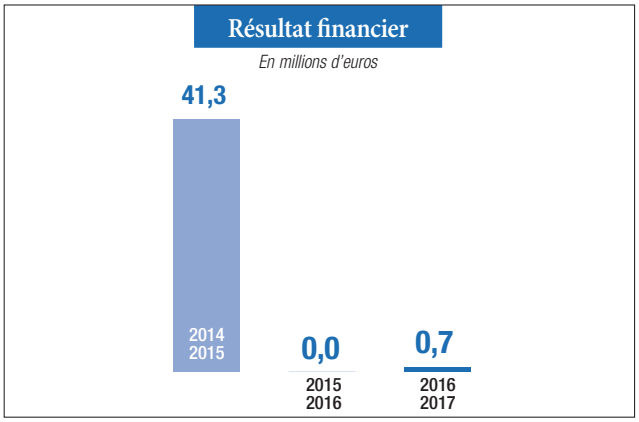

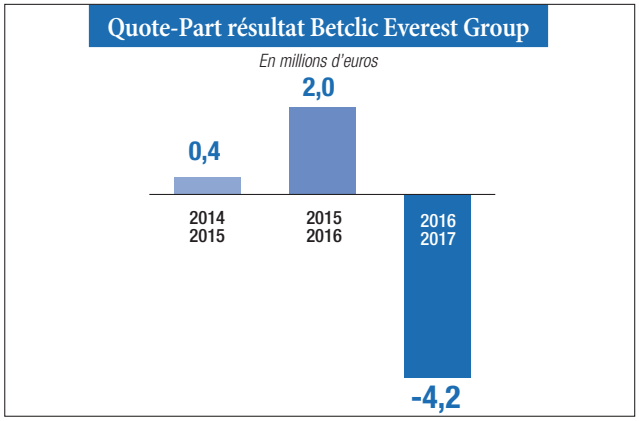

Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort en déficit de - 36,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre un déficit de - 29,1 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016.

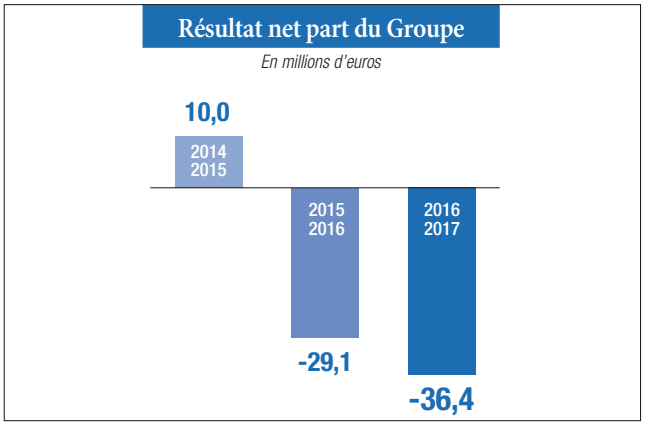

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 16,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 23,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte d'une évolution favorable du besoin en fonds de roulement de 1,4 million d'euros, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 18,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 66,7 millions d'euros pour l'exercice 2015/2016. Il est rappelé que l'exercice 2015/2016 avait bénéficié d'une évolution beaucoup plus favorable encore du besoin en fonds de roulement, de 43,2 millions d'euros, qui résultait de l'encaissement de droits au bail.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 111,9 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 77,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 111,3 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017 contre 67,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, aucune variation des prêts et avances consentis n'ayant été constatée.

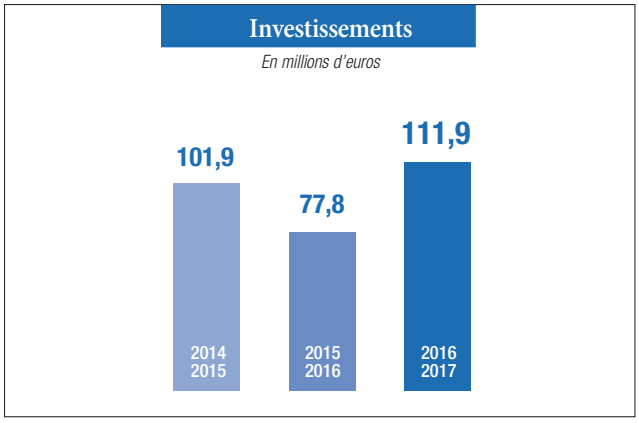

Au 31 mars 2017, la **trésorerie nette d'endettement financier** du Groupe S.B.M. est positive de 94 millions d'euros contre un solde positif de 187 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo –, le Groupe a finalisé le 31 janvier 2017 la mise en place de financements bancaires. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédit permettent des tirages à l'initiative du Groupe pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Les sommes utilisées à cette date seront ensuite remboursées de manière progressive, la dernière échéance étant fixée au 31 janvier 2024.

Aucun tirage n'a été effectué sur ces crédits à la date du 31 mars 2017.

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, Société Mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère *(en millions d'euros)*	**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**	**Écart**
Chiffre d'affaires	**396,4**	**399,4**	**394,9**	**(4,5)**
Résultat opérationnel	**(35,2)**	**(40,0)**	**(42,0)**	**(2,0)**
Résultat financier	6,0	7,7	8,8	1,1
Résultat exceptionnel	29,3	(6,1)	(3,7)	2,4
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	**0,1**	**(38,3)**	**(36,8)**	**1,5**

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2016/2017 s'élève à 394,9 millions d'euros contre 399,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 4,5 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 42 millions d'euros contre une perte de - 40 millions d'euros en 2015-2016. Cette dégradation résulte essentiellement de la diminution du chiffre d'affaires jeux, les autres secteurs contribuant plus favorablement à l'exploitation.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est notamment constitué des produits de placement.

Sont également enregistrés en résultat financier les produits financiers résultant des financements apportés à certaines filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés avec l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit à - 3,7 millions d'euros, soit un montant en amélioration de + 2,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration provient essentiellement d'une réduction du déficit enregistré par la filiale Monte-Carlo SBM International au Luxembourg, qui se traduit dans les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer par une moindre dépréciation des actifs financiers que détient la S.B.M. sur sa filiale.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2016/2017 s'élève à - 36,8 millions d'euros contre un résultat négatif de - 38,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 1,5 million d'euros.

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2016/2017, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

- les opérations traitées avec les filiales de votre Société :
  - la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
  - la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
  - la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
  - la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.),
  - la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
  - la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
  - la SARL Café Grand Prix,
  - la Société Betclic Everest Group.
- ainsi que :
  - les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
  - la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président-Délégué, et qui représente des montants non significatifs.

3.2 Investissements et perspectives

3.2.1 Investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissements au cours des exercices passés, pour un montant total de 329,9 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, dont 147,8 millions d'euros pour le seul exercice 2016/2017, comme présenté dans le tableau ci-dessous, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissements, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements *(en milliers d'euros)*	**Exercice clos le 31 mars 2015**	**Exercice clos le 31 mars 2016**	**Exercice clos le 31 mars 2017**
Secteur Jeux	3 399	11 916	5 518
Secteur Hôtelier	32 700	31 060	87 294
Secteur Locatif	49 032	32 496	45 778
Autres activités et services communs	14 966	6 573	9 206
TOTAL	**100 097**	**82 045**	**147 795**

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 20,8 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 5,1 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Au cours de cette dernière période triennale, le Groupe S.B.M. a par ailleurs entrepris des travaux de rénovation dans deux de ses établissements, à savoir au Casino Café de Paris et au Sun Casino.

L'investissement principal de l'exercice 2015/2016 concernait le programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris, avec notamment la création d'une nouvelle terrasse extérieure de 350 m2 situé du côté de l'Avenue des Spélugues. L'espace ainsi créé a permis d'installer de nouvelles machines accessibles à tous, y compris la clientèle fumeurs. La terrasse constitue également un lieu ouvert pour un service de bar et de restauration.

Les points essentiels du programme de rénovation ont porté sur :

- la construction d'un nouveau bar en position centrale, élément architectural fort constituant un point d'attrait marquant pour l'établissement ;
- la création d'un espace convivial de restauration, offre non proposée précédemment, qui a nécessité la création d'une cuisine en sous-sol ;
- une vraie amélioration architecturale de la terrasse extérieure existante, avec notamment l'ajout de marquises en verre ;
- une remise à plat technique complète de l'ensemble des installations.

L'ensemble de ces nouvelles installations, et notamment la nouvelle terrasse, a été ouvert au public le 4 décembre 2015.

Par ailleurs, si le nombre de machines installées au Casino Café de Paris est resté sensiblement identique, la réalisation de ce programme de travaux a permis à l'établissement d'élargir son offre de jeu avec des jeux de table (jeux américains). Cet établissement dispose ainsi d'une offre complète en termes d'animation et d'un environnement privilégié qui rencontre un grand succès auprès de la clientèle.

Le montant total d'investissements de ce projet est de 10,8 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Au cours de l'exercice 2016/2017, l'établissement du Sun Casino a été rénové dans un esprit Las Vegas. L'aménagement a été repensé : décor aux tonalités rouge, bar rénové, espace de restauration agrandi, tout a été fait pour offrir aux clients un instant de jeu à l'américaine. L'offre de jeux s'est également enrichie avec des machines à sous exclusives et des tables de Craps en exclusivité sur la Côte d'Azur.

Le montant total des investissements de ce projet hors machines à sous est de 1,6 million d'euros sur l'exercice 2016/2017.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 151,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 87,3 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

Le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris (voir chapitre 3.2.2 ci-après – « Principaux projets en cours et perspectives ») représente à lui seul plus des trois quarts du montant total des investissements réalisés dans le secteur hôtelier au cours des trois derniers exercices.

Les autres investissements réalisés dans le cadre de ce programme d'investissement hôtelier concernent des travaux d'une nature plus courante. Ont cependant été menés au cours de ces exercices quelques projets marquants.

Ainsi, au cours des exercices 2014/2015 et 2015/2016, ont été réalisés la rénovation des chambres et suites de l'Aile Beaumarchais de l'Hôtel Hermitage et la rénovation du restaurant Louis XV - Alain Ducasse à l'Hôtel de Paris.

Est également intervenue au cours de cette même période une rénovation importante de l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo, qui a nécessité la fermeture de l'établissement pendant neuf mois au cours de l'exercice 2014/2015. La rénovation a porté sur deux des quatre étages opérationnels où sont exploitées les activités de piscine, fitness, restauration, boutique et soins d'eau, ainsi que sur le niveau des équipements techniques, pour un montant total de 9,9 millions d'euros. L'objectif de cette rénovation était de proposer un centre de santé et de bien-être très haut de gamme à une clientèle toujours plus exigeante et de positionner l'établissement sur une offre santé qui correspond au plan de développement de la Principauté de Monaco.

Au titre de l'exercice 2016/2017, le projet le plus emblématique, engagé en octobre 2016, concerne le Jimmy'z Monte-Carlo. Grâce à une profonde métamorphose des lieux, cet établissement incontournable depuis plus de 45 ans est prêt à écrire une nouvelle page de son histoire. La nouveauté se révèle dès l'entrée par un jardin luxuriant au travers duquel les noctambules accèdent au Club. Les découvertes se succèdent avec le nouvel espace posé sur le lagon, offrant aux nouvelles tables qui y sont disposées un cadre aquatique pour une ambiance unique. Le design intérieur a été métamorphosé et doté des technologies son, vidéo et lumières dédiées à la créativité légendaire du Jimmy'z Monte-Carlo et des stars le fréquentant et s'y produisant. Après neuf mois de travaux, le club le plus iconique de la French Riviera a réouvert ses portes fin juin 2017.

Les investissements significatifs réalisés dans le domaine hôtelier ces dernières années permettent au Groupe S.B.M. de disposer d'une offre adaptée à sa clientèle. Le Groupe S.B.M. a toutefois jugé indispensable de renforcer cette démarche et le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris en est la meilleure illustration.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 127,3 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 45,8 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Monte-Carlo Bay (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le port Hercule), prend plus d'ampleur encore avec les deux projets décrits ci-après, qui ont été engagés au cours de ces trois dernières années.

Le projet des villas du Sporting a été finalisé au cours de l'exercice 2014/2015. Idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, les trois villas du Sporting constituent une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers. Elles bénéficient chacune d'une piscine particulière et d'un accès privatif direct à la mer. Ce projet représente un investissement total de 31,8 millions d'euros, dont 22,2 millions d'euros sur les trois derniers exercices. La mise en location de ces trois villas s'est opérée de façon échelonnée : les deux premières au cours de l'exercice 2014/2015 et la troisième au cours du premier semestre 2015-2016. Les trois villas sont désormais louées.

Pour ce qui concerne le projet de développement immobilier au cœur de Monaco décrit au chapitre 3.2.2 suivant, les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices s'établissent à 116,7 millions d'euros, dont 44,9 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 30,7 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, dont 9,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

La réalisation du projet immobilier sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver a nécessité le transfert des services du Groupe S.B.M. qui y étaient implantés. L'ensemble des services administratifs et supports du Groupe S.B.M. (Direction Générale, Marketing et Communication Stratégique, Ressources Humaines, Travaux et Immobilier, Finance et Gestion, Informatique, Achats, etc.) ont ainsi été regroupés sur un site unique, dans l'immeuble dénommé « Aigue-Marine » situé dans le quartier de Fontvieille à Monaco. Implanté sur cinq niveaux dont quatre sont la propriété du Groupe S.B.M. et le dernier en location. Ce transfert du siège a nécessité la réalisation de travaux d'adaptation importants, pour un montant total de 14,1 millions, dont 10,8 millions d'euros au titre des trois derniers exercices. Le déménagement des équipes a été finalisé au cours de l'été 2014 et a permis pour la première fois le regroupement de l'ensemble des équipes sur un site unique au lieu de quatre précédemment.

Les autres investissements concernent également des logiciels et systèmes de gestion mis en œuvre par les directions supports du Groupe S.B.M. comme la Direction des Ressources Humaines (gestion des temps et des activités, paie) et la Direction Informatique (acquisition de licences, etc.).

Le projet le plus marquant initié au cours de l'exercice 2016/2017 concerne le site du Monte-Carlo Country Club qui accueille chaque année l'un des tournois de tennis les plus emblématiques du circuit professionnel, le Monte-Carlo Rolex Masters. Le programme d'investissement qui y est mené, et qui va s'échelonner sur trois exercices, a pour objectif de doter le site des installations lui permettant de conserver son statut particulier auprès des joueurs et des instances sportives internationales, de poursuivre son développement, faisant ainsi de ce tournoi l'un des plus appréciés des meilleurs joueurs mondiaux comme du grand public.

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Les projets en cours au 31 mars 2017 seront poursuivis en 2017-2018 dans le cadre du programme d'investissements défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

SECTEUR JEUX

Les principaux projets engagés concernent le renouvellement du parc des appareils automatiques, qui fait l'objet d'une attention continue en vue de proposer l'offre la plus innovante et attractive à la clientèle. Les autres projets en cours à la date de clôture de l'exercice dernier, tel que la rénovation du Sun Casino, seront poursuivis de façon continue.

SECTEUR HÔTELIER

Comme précédemment indiqué, la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris constitue le principal projet en cours du secteur hôtelier.

La rénovation de l'Hôtel de Paris porte en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement sera similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et suites sera augmentée et la proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation sont :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et du futur restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du futur complexe One Monte-Carlo.

Cette rénovation et ces innovations permettront à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes d'une clientèle toujours plus exigeante des palaces.

Prévu pour durer quatre années, le chantier a débuté par les démolitions, excavations et reconstructions totales des ailes Rotonde et Alice. Après plus de deux années de travaux, ces deux ailes du bâtiment ont été reconstruites et sont commercialisées progressivement depuis fin mai 2017, les premières chambres et suites ayant été proposées à la clientèle à l'occasion du Grand Prix Automobile de Formule 1. Au 8e étage de l'aile Rotonde, le restaurant du Grill dans sa nouvelle configuration, à savoir une décoration plus contemporaine, le salon privatif Winston Churchill et une terrasse extérieure élargie avec une vue magnifiée, a ouvert à cette même occasion. L'Hôtel de Paris disposera ainsi en 2017-2018 d'une offre déjà bien supérieure à la capacité réduite, soit 40 chambres environ, que proposait l'établissement depuis fin décembre 2014.

Il est important de rappeler que le maintien de l'exploitation partielle de l'établissement pendant toute la durée des travaux a été décidé afin de limiter au maximum l'impact social de ce projet mais aussi de disposer d'une capacité d'accueil pour la clientèle habituelle de joueurs.

A démarré à présent la seconde phase des travaux, qui concerne plus particulièrement les ailes Beaux-Arts et Casino. La façade historique de l'Hôtel de Paris face au Café de Paris Monte-Carlo restera intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée et la cave, ainsi que les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, et le Louis XV - Alain Ducasse, seront maintenus.

Le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris est de l'ordre de 300 millions d'euros sur la période 2014-2018 incluant le montant estimé des pertes d'exploitation.

Au 31 mars 2017, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'élève à 122,3 millions d'euros, dont 108,5 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Le projet se déroule conformément au calendrier prévu et dans le respect du budget alloué.

SECTEUR LOCATIF

De même, le développement immobilier One Monte-Carlo, situé au cœur de Monaco, sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver, constitue le principal projet engagé pour le secteur locatif, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

L'ensemble immobilier One Monte-Carlo sera constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m2 de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m2 en étages, 2 500 m2 d'espaces de bureaux, 2 500 m2 d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m2 et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seront ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco est compris entre 370 et 390 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Au 31 mars 2017, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre du projet s'élève à 168 millions d'euros dont :

- frais d'études et honoraires pour 47,4 millions d'euros ;
- frais de construction et d'aménagement des Pavillons de Monte-Carlo dans les Jardins des Boulingrins pour 22,1 millions d'euros ;
- frais de rachat de droits au bail pour 33 millions d'euros ;
- frais de construction pour 51 millions d'euros.

La part de ces investissements réalisée au cours de l'exercice 2016/2017 s'élève à 44,9 millions d'euros.

Faisant suite à la démolition de l'ancien bâtiment engagée au début de l'exercice 2015/2016, les travaux d'excavation se sont poursuivis à un rythme satisfaisant et ont été achevés au cours de l'exercice 2016/2017. La première pierre de l'édifice a été posée le 5 juillet 2016 par S.A.S. le Prince de Monaco et les travaux de construction sont menés à un rythme soutenu. L'ensemble des infrastructures devraient être finalisées avant la fin de l'été 2017, et l'édification des superstructures a démarré en mai 2017 pour un achèvement prévu en mars 2018.

Compte tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissements estimées pour l'exercice 2017/2018 devraient être de l'ordre de 220 millions d'euros, dont près de 170 millions d'euros au titre des deux projets majeurs précités.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier One Monte-Carlo au cœur de Monaco sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a en effet pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel annuel, avant amortissements, supérieur à 50 millions d'euros à l'horizon 2019.

Ces projets représentent néanmoins un effort d'investissements sans précédent, avec un coût estimé compris entre 500 et 540 millions d'euros sur la période 2015-2018, hors pertes d'exploitation liées à la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

Dans ce contexte, la politique d'investissements menée par le Groupe S.B.M. aura pour objectif d'assurer à ses clients des prestations selon les meilleurs standards du marché, tout en privilégiant les projets à plus forte rentabilité.

4

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2016/2017 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (états de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 10 juillet 2017 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur Contractuel.

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse 28

4.1.1 Bilan au 31 mars 2017 – Normes monégasques 28
4.1.2 Compte de pertes et profits – Normes monégasques 30
4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes 31
4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes 32

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse 34

4.2.1 Bilan au 31 mars 2017 – Normes françaises 34
4.2.2 Compte de résultat – Normes françaises 36
4.2.3 Tableau des flux de trésorerie 37
4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français 38

4.3 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices 41

4.4 Comptes consolidés du groupe S.B.M. – États de synthèse 42

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2017 42
4.4.2 Compte de résultat consolidé 43
4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie 44
4.4.4 Variation des capitaux propres 45
4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 46

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes 49

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse

4.1.1 Bilan au 31 mars 2017 – Normes monégasques

ACTIF

	Exercice 2016/2017			Exercice 2015/2016
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN	**179 028**	**47 465**	**131 563**	**224 666**
Espèces en caisse	19 734		19 734	19 539
Banques : dépôts à vue	22 183		22 183	2 671
Autres valeurs à vue				54
Banques : dépôts à terme	42 003		42 003	95 000
Titres négociables	6 352		6 352	52 557
Créances d'exploitation	9 492	1 724	7 768	8 792
Débiteurs divers	18 017	369	17 647	10 472
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	56 498	45 371	11 127	31 264
Actif précompté	4 750		4 750	4 318
STOCKS	**10 985**	**22**	**10 963**	**10 468**
PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	**568**		**568**	**505**
Avances sur commandes	568		568	505
ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	**722**		**722**	**833**
Dépôts et cautionnements versés	722		722	833
TITRES DE PARTICIPATION	**289 654**	**53 508**	**236 146**	**235 790**
Sociétés affiliées	289 550	53 493	236 057	235 718
Autres participations	104	15	89	72
IMMOBILISATIONS	**1 432 676**	**747 124**	**685 553**	**587 164**
Immobilisations incorporelles :				
◆ Concessions et droits similaires	31 133	25 813	5 319	5 357
◆ Droit au bail	18	18		
◆ Immobilisations en cours	1 495		1 495	919
Immobilisations corporelles :				
◆ Terrains	84 411		84 411	84 411
◆ Écarts de réévaluation au 31/03/1979	35 611	35 611		
◆ Aménagements terrains	2 491	2 491		
◆ Constructions	756 341	470 974	285 367	307 276
◆ Installations techniques	183 962	157 037	26 925	29 440
◆ Autres immobilisations	66 659	55 179	11 480	12 523
◆ Immobilisations en cours	270 554		270 554	147 238
Total de l'actif	**1 913 634**	**848 119**	**1 065 515**	**1 059 426**
FRAIS À AMORTIR	**3 847**		**3 847**	**56**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**5 953**		**5 953**	**5 895**
Dépenses payées d'avance	5 865		5 865	5 842
Autres comptes transitoires	88		88	54
Écarts de conversion				
TOTAL GÉNÉRAL	**1 923 434**	**848 119**	**1 075 315**	**1 065 377**
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			7	7
Cautions et garanties données (opération BEG)			60 343	107 681
Cautions reçues			18 098	5 160
Autres engagements reçus			26 631	76 181
Fournisseurs			260 112	180 865
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			235 000	5 000
Couverture de taux variables			100 000	100 000
			700 190	**474 894**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016
PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN	**170 607**	**137 017**
Découverts bancaires		
Effets à payer	16 954	6 955
Dettes d'exploitation	77 384	60 959
Comptes des sociétés affiliées	19 678	17 007
Comptes des employés	29 599	31 180
Emprunts	914	477
Autres dettes	3 664	4 898
Passif précompté	22 415	15 540
ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	**23 717**	**24 225**
Acomptes reçus	15 006	15 901
Dépôts et cautionnements reçus	8 711	8 324
PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE	**31 202**	**30 569**
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	31 202	30 569
PROVISIONS POUR RISQUES	**5 184**	**4 547**
Autres provisions pour risques	5 184	4 547
COMPTES DE RÉGULARISATION	**143 840**	**131 441**
Revenus imputables aux exercices futurs	136 708	123 915
Autres comptes de régularisation passif	330	149
Écarts de conversion	40	35
Subvention d'investissement		
◆ *montant brut*	*17 535*	*17 535*
◆ *amortissement*	*(10 772)*	*(10 193)*
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	**430 791**	**430 791**
Capital : 24 516 661 actions de 1 euro chacune	24 517	24 517
Primes d'émission sur actions	214 650	214 650
Écarts de réévaluation :		
◆ Écarts de réévaluation 31/03/1990	167 694	167 694
◆ Réserve de réévaluation 31/03/1979	23 931	23 931
Réserves :	**162 243**	**162 243**
◆ Réserve statutaire	2 452	2 452
◆ Réserve facultative	148 799	148 799
◆ Réserve de prévoyance	10 992	10 992
◆ Plus-value à long terme		
Résultats :	**107 732**	**144 545**
◆ Report à nouveau bénéficiaire	144 545	182 862
◆ Résultat net de l'exercice	(36 814)	(38 317)
Total fonds social	**700 765**	**737 579**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 075 315**	**1 065 377**
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	7	7
Cautions et garanties données (opération BEG)	60 343	107 681
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	18 098	5 160
Autres engagements reçus	26 631	76 181
Fournisseurs	260 112	180 865
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	235 000	5 000
Couverture de taux variables	100 000	100 000
	700 190	**474 894**

4.1.2 Compte de pertes et profits – Normes monégasques

(en milliers d'euros)	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016
ACTIVITÉ PRINCIPALE		
Produits des jeux	209 841	223 912
Prestations de services	191 122	181 788
Ventes de marchandises	6 144	6 500
Autres produits de gestion courante	6 303	3 309
Moins : cessions internes	(12 585)	(12 815)
Total Produits de l'activité principale	**400 825**	**402 694**
À déduire :		
◆ Coût d'achat des marchandises	(4 207)	(4 261)
◆ Consommations	(139 322)	(137 392)
◆ Redevances, impôts et taxes	(31 964)	(34 075)
◆ Charges de personnel	(201 220)	(194 691)
◆ Autres charges d'exploitation	(15 960)	(21 518)
◆ Charges d'amortissements	(43 730)	(44 990)
Provisions :		
◆ Dotations	(18 509)	(16 925)
◆ Reprises	9 839	11 155
Total des charges de l'activité principale	**(445 072)**	**(442 698)**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(281)	(254)
Résultat de l'activité principale	**(44 528)**	**(40 258)**
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(170)	558
Revenus des participations	9 012	7 238
Provisions :		
◆ Dotations	(30)	(46)
◆ Reprises	35	
Résultats des activités accessoires	**8 848**	**7 749**
OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELLES		
Résultats divers	609	(9 183)
Provisions :		
◆ Dotations	(5 359)	(7 717)
◆ Reprises	1 039	10 797
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	**(3 710)**	**(6 103)**
Résultats afférents aux exercices antérieurs	**2 577**	**295**
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**(36 814)**	**(38 317)**

4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2017

André Garino
Expert-Comptable
2, rue de la Lüjerneta
98000 Monaco

Louis Viale
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 Monaco

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2014 pour les exercices 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2017 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2016/2017.

Le total du bilan s'élève à 1 075 315 milliers d'euros. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 36 814 milliers d'euros. Le fonds social ressort à 700 765 milliers d'euros.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

À notre avis, le bilan au 31 mars 2017 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2016/2017, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2017 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 30 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

André Garino **Louis Viale**

4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2017

André Garino
Expert-Comptable
2, rue de la Lüjerneta
98000 Monaco

Louis Viale
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 Monaco

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2016/2017 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux,...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2016/2017, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLÉE TENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 23 septembre 2016 en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 et renouveler le mandat d'un administrateur.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 30 juin 2017
Les Commissaires aux Comptes

André Garino **Louis Viale**

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse

4.2.1 Bilan au 31 mars 2017 – Normes françaises

ACTIF

(en milliers d'euros)	Exercice 2016/2017 Brut	Amortissements Provisions	Net	Exercice 2015/2016 Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	**32 646**	**25 832**	**6 815**	**6 276**
Concessions et droits similaires	31 133	25 813	5 319	5 357
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	1 495		1 495	919
Immobilisations corporelles	**1 400 030**	**721 292**	**678 738**	**580 889**
Terrains	122 513	38 102	84 411	84 411
Constructions	756 341	470 974	285 367	307 277
Installations techniques, matériel	183 962	157 037	26 925	29 440
Autres immobilisations	66 659	55 179	11 480	12 523
Immobilisations corporelles en cours	255 586		255 586	143 959
Avances et acomptes	14 968		14 968	3 279
Immobilisations financières	**295 482**	**53 877**	**241 604**	**241 025**
Participations et créances rattachées	294 083	53 493	240 590	239 915
Autres titres immobilisés	8	8		
Prêts consentis	573	369	203	205
Autres immobilisations	818	7	811	905
Total actif immobilisé	**1 728 158**	**801 001**	**927 157**	**828 190**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	10 985	22	10 963	10 468
Avances et acomptes versés	568		568	505
Créances d'exploitation	9 699	1 724	7 975	8 876
Autres créances d'exploitation	17 070		17 070	4 727
Créances diverses	56 961	45 371	11 589	36 858
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	90 282		90 282	169 856
Charges constatées d'avance	5 865		5 865	5 842
Total actif circulant	**191 429**	**47 117**	**144 311**	**237 132**
Charges à répartir et écarts de conversion	3 847		3 847	56
TOTAL DE L'ACTIF	**1 923 434**	**848 119**	**1 075 315**	**1 065 377**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Écarts de réévaluation	191 625	191 625
Réserve statutaire	2 452	2 452
Réserve de plus-values nettes à long terme		
Réserve de prévoyance	10 992	10 992
Réserve facultative	148 799	148 799
Report à nouveau	144 545	182 862
Résultat de l'exercice	(36 814)	(38 317)
Subvention d'investissement	6 763	7 342
Total capitaux propres	**707 528**	**744 921**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 184	4 547
Provisions pour charges	34 362	34 689
Total provisions pour risques et charges	**39 546**	**39 236**
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	292	
Emprunts et dettes financières	9 333	8 801
Avances et acomptes reçus	15 006	15 901
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 561	19 407
Dettes fiscales et sociales	72 850	73 166
Autres dettes d'exploitation	9 408	8 169
Dettes sur immobilisations	46 371	9 772
Autres dettes	23 671	22 054
Produits constatés d'avance	136 708	123 915
Total dettes	**328 200**	**281 186**
Écarts de conversion passif	40	35
TOTAL DU PASSIF	**1 075 315**	**1 065 377**

4.2.2 Compte de résultat – Normes françaises

(en milliers d'euros)	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	394 852	399 384
Reprises sur amortissements et provisions	9 839	11 155
Transferts de charges	245	573
Autres produits	6 432	3 309
Total des produits d'exploitation	**411 368**	**414 421**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(3 080)	(3 240)
Variation de stocks de marchandises	(1 125)	(1 021)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(23 497)	(22 233)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	1 627	944
Autres achats et charges externes	(115 597)	(116 437)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(281)	(254)
Impôts et taxes	(31 925)	(34 017)
Salaires et traitements	(141 482)	(134 978)
Charges sociales	(59 738)	(59 718)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(43 730)	(44 990)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(12 581)	(8 955)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(5 928)	(7 971)
Autres charges	(15 983)	(21 515)
Total des charges d'exploitation	**(453 319)**	**(454 384)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(41 951)**	**(39 963)**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	9 012	7 238
Intérêts et autres	356	732
Différences positives de change	49	123
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6	76
Reprises sur provisions	35	
Total des produits financiers	**9 459**	**8 169**
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et autres	(554)	(293)
Différences négatives de change	(26)	(80)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(30)	(46)
Total des charges financières	**(611)**	**(419)**
RÉSULTAT FINANCIER	**8 848**	**7 749**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	188	268
Sur opérations en capital	1 241	1 872
Reprises sur provisions	1 039	10 797
Total des produits exceptionnels	**2 468**	**12 937**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(36)	(87)
Sur opérations en capital	(784)	(11 236)
Dotations aux provisions	(5 359)	(7 717)
Total des charges exceptionnelles	**(6 178)**	**(19 040)**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(3 710)**	**(6 103)**
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	**(36 814)**	**(38 317)**

4.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	12 017	18 003
Variation du besoin en fonds de roulement	22 843	37 691
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**34 859**	**55 694**
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(142 841)	(77 524)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(9 677)	5 559
Produits de cession des actifs	661	1 239
Variation des dettes sur immobilisations	36 599	3 502
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(115 258)**	**(67 224)**
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit	292	
Remboursements ligne de crédit		(86)
Distribution de dividendes		(3)
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	531	1 102
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**824**	**1 013**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**(79 574)**	**(10 518)**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**169 856**	**180 373**
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**90 282**	**169 856**

4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français

Exercice clos le 31 mars 2017

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Louis Viale
12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino
2, rue de la Lüjerneta
98000 Principauté de Monaco

Aux Actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan au 31 mars 2017, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principales comptables français.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels au 31 mars 2017. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Réponses dans le cadre de notre audit
Dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées *(Voir chapitre 1.2 « Principes comptables » de la note 1 « règles et méthodes comptables » et la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)*	
La Société détient indirectement, à travers SBM International, une participation de 50 % dans le capital de Betclic Everest Group (BEG). Les titres de SBM International s'élèvent à 1,5 M€ et sont intégralement dépréciés dans les comptes annuels de la Société au 31 mars 2017. Les créances rattachées à ces titres s'élèvent à 231,3 M€ à cette date et sont dépréciées à hauteur des pertes de SBM International représentant 49 M€. BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. Par ailleurs, ses performances en 2016/2017 ont été en recul par rapport aux années précédentes. Une dépréciation éventuelle des titres BEG chez SBM International du fait de ces circonstances aurait des incidences sur la dépréciation des créances rattachées dans les comptes de la Société. La valeur recouvrable de BEG a été estimée suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur de projection à l'infini. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés a également été effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. Dans ce contexte, le contrôle de la correcte dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres et créances est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.	Nous avons évalué la compétence de l'expert auquel a eu recours la Direction pour l'assister dans son estimation de la valeur recouvrable de BEG. De plus, nous avons échangé avec la Direction afin d'obtenir une compréhension du périmètre d'intervention de cet expert. Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique : ◆ des modèles utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-At-Home) ; ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation) ; ◆ des multiples boursiers utilisés pour apprécier la pertinence des estimations ressortant de la méthode des flux de trésorerie actualisés, en comparant ces éléments aux pratiques et données du marché des jeux en ligne. Par ailleurs, nous avons vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations. Enfin, nous avons vérifié que les titres et créances rattachées aux titres SBM International dans les comptes de la Société ont été correctement dépréciés pour tenir compte des capitaux propres négatifs de SBM International.
Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux	
Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 394,9 M€ au 31 mars 2017, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente une proportion importante. Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes : ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la reconnaissance du chiffre d'affaires en comptabilité, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ; ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.	Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux. Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par : ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ; ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif. Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également couvert le risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

4. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique tout au long de celui-ci d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. En outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ces conclusions s'appuient sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les comptes annuels, et ainsi que de la capacité des comptes annuels à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

6. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives à la société correspondant aux informations du rapport de gestion données dans le document de référence conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 30 juin 2017

L'Auditeur Contractuel	*Les Commissaires aux Comptes*	
Deloitte & Associés		
François-Xavier AMEYE	**Louis VIALE**	**André GARINO**

4.3 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social *(en milliers d'euros)*	18 160	18 160	24 517	24 517	24 517
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	18 160 490	24 516 661	24 516 661	24 516 661
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	373 295	418 694	396 373	399 384	394 852
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	28 338	70 868	58 649	9 410	19 900
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(30 387)	18 335	115	(38 317)	(36 814)
Résultat distribué aux actionnaires	182	182			
III - RÉSULTATS PAR ACTION [1] *(en euros)*					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	1,56	3,90	3,21	0,38	0,81
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(1,67)	1,01	0,01	(1,56)	(1,50)
Dividende attribué à chaque action	0,01	0,01			
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen de l'exercice	3 172	3 252	3 274	3 195	3 224
Montant de la masse salariale de l'exercice [2] *(en milliers d'euros)*	126 127	124 656	127 917	134 978	141 482
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) [3] *(en milliers d'euros)*	56 100	58 339	58 681	59 718	59 738

(1) Émission de 6 356 171 actions nouvelles par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription le 24 mars 2015.
(2) Hors masses et cagnottes.
(3) Y compris frais de retraites.

4.4 Comptes consolidés du groupe S.B.M. – États de synthèse

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2017

ACTIF

(en milliers d'euros)	31 mars 2016	31 mars 2017
Goodwill	**32**	**32**
Immobilisations incorporelles	**6 293**	**6 861**
Immobilisations corporelles	**663 631**	**760 164**
Participations mises en équivalence	82 673	99 257
Autres actifs financiers	23 268	23 441
Actifs financiers non courants	**105 941**	**122 698**
Total actif non courant	**775 897**	**889 755**
Stocks	11 574	12 082
Clients	28 552	23 565
Autres débiteurs	21 232	31 113
Autres actifs financiers	26	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 546	94 850
Total actif courant	**248 930**	**161 637**
TOTAL DE L'ACTIF	**1 024 827**	**1 051 391**

PASSIF

(en milliers d'euros)	31 mars 2016	31 mars 2017
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	465 711	436 563
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)	(19 937)	(140)
Résultat de l'exercice	(29 147)	(36 380)
Capitaux propres – part du Groupe	**655 794**	**639 211**
Intérêts minoritaires	378	417
Capitaux propres	**656 171**	**639 628**
Emprunts et passifs financiers	5 315	4 721
Avantages du personnel	50 869	50 074
Provisions	2 498	4 364
Autres passifs	120 003	130 716
Total passif non courant	**834 858**	**829 502**
Fournisseurs	26 451	20 424
Autres créditeurs	158 543	196 051
Provisions	585	251
Passifs financiers	4 392	5 164
Total passif courant	**189 970**	**221 889**
TOTAL DU PASSIF	**1 024 827**	**1 051 391**

4.4.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017
Produits des activités ordinaires	**461 386**	**458 832**
Achats consommés	(49 604)	(49 437)
Autres charges externes	(122 079)	(120 293)
Impôts, taxes et versements assimilés	(34 086)	(31 990)
Charges de personnel	(232 644)	(236 623)
Amortissements	(50 963)	(49 968)
Autres produits et charges opérationnels	(3 035)	(3 342)
Résultat opérationnel	**(31 026)**	**(32 821)**
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	515	151
Coût de l'endettement financier brut	(1 130)	84
Coût de l'endettement financier net	**(615)**	**235**
Autres produits et charges financiers	579	462
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	1 988	(4 171)
Résultat net consolidé	**(29 074)**	**(36 295)**
Part des intérêts minoritaires	(74)	(85)
RÉSULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	**(29 147)**	**(36 380)**
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action *(en euros)*	(1,19)	(1,48)
Résultat net dilué par action *(en euros)*	(1,19)	(1,48)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017
Résultat net consolidé	(29 074)	(36 295)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
◆ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(3 487)	(960)
◆ Résultat global des sociétés mises en équivalence	10	(20)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
◆ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)		
◆ Résultat global des sociétés mises en équivalence	9	128
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**(32 542)**	**(37 147)**
dont résultat global part du groupe	(32 614)	(37 229)
dont résultat global part des minoritaires	72	82

4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du groupe	(29 147)	(36 380)
Part des intérêts minoritaires	74	85
Amortissements	50 963	49 968
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1 988)	4 171
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(633)	(579)
Variation des provisions	3 570	(224)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	861	(613)
Autres charges et produits calculés	46	(65)
Plus et moins-values de cession	5	59
Capacité d'autofinancement	**23 751**	**16 421**
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	(246)	378
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**23 505**	**16 799**
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	43 160	1 427
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	**66 665**	**18 226**
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(77 840)	(111 851)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	1 254	668
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	9 490	(110)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(67 095)**	**(111 292)**
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(19)	(43)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	855	794
Intérêts financiers nets reçus (versés)	246	(378)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**1 082**	**372**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**652**	**(92 694)**
Trésorerie à l'ouverture	**186 895**	**187 546**
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	(1)	(3)
Trésorerie à la clôture	**187 546**	**94 850**
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	187 546	94 850
Banques – Passif		

4.4.4 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1ER AVRIL 2015	**24 517**	**214 650**	**(24 856)**	**465 728**	**680 039**	**321**	**680 359**
Dividende distribué				(3)	(3)	(16)	(19)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			(3 468)		(3 468)	(1)	(3 468)
Autre variation			(14)		(14)		(14)
Résultat de l'exercice				(29 147)	(29 147)	74	(29 074)
Autres variations des sociétés mises en équivalence			8 386		8 386		8 386
31 MARS 2016	**24 517**	**214 650**	**(19 951)**	**436 578**	**655 793**	**378**	**656 171**
Dividende distribué						(43)	(43)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			(849)		(849)	(3)	(852)
Autre variation							
Résultat de l'exercice				(36 380)	(36 380)	85	(36 295)
Autres variations des sociétés mises en équivalence			20 647		20 647		20 647
31 MARS 2017	**24 517**	**214 650**	**(153)**	**400 199**	**639 211**	**417**	**639 628**

4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2017

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Louis Viale
12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino
2, rue de la Lüjerneta
98000 Principauté de Monaco

Aux Actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2017, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2017, et les notes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2017, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Réponses dans le cadre de notre audit
Test de perte de valeur des titres mis en équivalence *(Voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Les titres de Betclic Everest Group (BEG) mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2017 s'élèvent à 99,2 M€ et comprennent un écart d'acquisition (goodwill) implicite de 76,2 M€. S'agissant d'un élément non amortissable, un test de dépréciation doit être réalisé annuellement afin de vérifier que cette évaluation est supérieure à la valeur recouvrable. BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. Par ailleurs, ses performances en 2016/2017 ont été en recul par rapport aux années précédentes. La valeur recouvrable de BEG a été estimée suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur de projection à l'infini. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés a également été effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. Dans ce contexte, le contrôle de la correcte dépréciation des titres BEG, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.	Nous avons évalué la compétence de l'expert auquel a eu recours la Direction pour l'assister dans son estimation de la valeur recouvrable de BEG. De plus, nous avons échangé avec la Direction afin d'obtenir une compréhension du périmètre d'intervention de cet expert. Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique : ◆ des modèles utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-At-Home) ; ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation) ; ◆ des multiples boursiers utilisés pour apprécier la pertinence des estimations ressortant de la méthode des flux de trésorerie actualisés, en comparant ces éléments aux pratiques et données du marché des jeux en ligne. Par ailleurs, nous avons vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations.
Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux	
Sur un chiffre d'affaires consolidé de 458,8 M€ au 31 mars 2017, la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 201,7 M€. Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes : ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la reconnaissance du chiffre d'affaires en comptabilité, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ; ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.	Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux. Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par : ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ; ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif. Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également couvert le risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

4. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique, tout au long de celui-ci, d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. Il implique en outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, une opinion modifiée doit être exprimée. Ces conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les comptes consolidés, et ainsi que de la capacité des comptes consolidés à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère ;
- concernant les informations financières des entités ou activités du groupe, la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés, qui implique d'être responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que d'assumer l'entière responsabilité de l'opinion d'audit exprimée.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

6. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe correspondant aux informations du rapport de gestion données dans le document de référence conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 30 juin 2017

L'Auditeur Contractuel	*Les Commissaires aux Comptes*	
Deloitte & Associés		
François-Xavier AMEYE	**Louis VIALE**	**André GARINO**

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes

	Auditeurs contractuels				Commissaires aux Comptes (cf. détail par CAC)			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
(en euros)	2016/2017	2015/2016	16/17	15/16	2016/2017	2015/2016	16/17	15/16
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés individuels et consolidés								
Émetteur	301 200	295 000	95	93	80 200	78 530	93	93
Filiales intégrées globalement					5 900	5 700	7	7
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur	17 100	20 652	5	7				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**318 300**	**315 652**	**100**	**100**	**86 100**	**84 230**	**100**	**100**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Audits d'acquisition								
Sous-total								
TOTAL DES HONORAIRES	**318 300**	**315 652**	**100**	**100**	**86 100**	**84 230**	**100**	**100**

Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 104 580 euros pour l'exercice 2016/2017 et 102 100 euros pour l'exercice pour l'exercice 2015/2016.

	Commissaire aux Comptes M. André Garino				Commissaire aux Comptes M. Louis Viale			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
(en euros)	2016/2017	2015/2016	16/17	15/16	2016/2017	2015/2016	16/17	15/16
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	53 700	52 630	100	100	26 500	25 900	82	82
Filiales intégrées globalement					5 900	5 700	18	18
Sous-total	**53 700**	**52 630**	**100**	**100**	**32 400**	**31 600**	**100**	**100**

5

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle et de gestion des risques est présenté au chapitre 16.5.1 du Document de Référence déposé le 10 juillet 2017 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Le rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société est présenté au chapitre 16.5.2 dudit document.

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2017

6.1 Ordre du jour 54

6.2 Rapport du Conseil d'Administration 55

6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 59

6.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016/2017
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016/2017
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2017
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de négocier, signer tous les documents nécessaires dans le cadre de l'octroi du mandat d'hypothéquer portant sur les Villas du Sporting, autorisation de l'affectation hypothécaire y relative potentielle et à terme, consécutive à l'éventuelle réalisation de l'hypothèque
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de négocier, signer tous les documents nécessaires dans le cadre de l'octroi de tout mandat d'hypothéquer portant sur les Résidences du Sporting et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, autorisation de l'affectation hypothécaire y relative potentielle et à terme, consécutive à l'éventuelle réalisation de l'hypothèque
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

6.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 22 septembre 2017. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1re ET 2e RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2017, dont il ressort une perte de 36 813 696,17 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un Résultat Net Consolidé Part du Groupe en perte de 36 380 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3e RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2016/2017.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (4e RÉSOLUTION)

La **quatrième résolution** décide de l'affectation du résultat.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2017 s'élève à - 36 813 696,17 euros et que le report à nouveau est de 144 545 246,13 euros,

  soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 107 731 549,96 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 107 731 549,96 euros, en report à nouveau.

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (5e RÉSOLUTION)

Les mandats de Commissaires aux Comptes de M. André Garino et de M. Louis Viale arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que les mandats de Mme Bettina Ragazzoni et Mme Simone Dumollard en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants.

La **cinquième résolution** a pour objet de vous proposer de nommer :

- en qualité de Commissaires aux Comptes Titulaires, MM. André Garino et Jean-Humbert Croci ;
- en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale.

Leurs mandats prendraient fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2019/2020.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NÉGOCIER, SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE L'OCTROI DU MANDAT D'HYPOTHÉQUER PORTANT SUR LES VILLAS DU SPORTING, AUTORISATION DE L'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE Y RELATIVE POTENTIELLE ET À TERME, CONSÉCUTIVE À L'ÉVENTUELLE RÉALISATION DE L'HYPOTHÈQUE (6e RÉSOLUTION)

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo –, le Groupe a finalisé le 31 janvier 2017 la mise en place de financements bancaires.

D'un montant total de 230 millions d'euros, ces financements bancaires sont répartis sur deux tranches :

- une tranche A de crédit Corporate de 86,8 millions d'euros ;
- une tranche B de 143,2 millions d'euros, assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting.

Il convient de préciser que le Contrat de Crédits prévoit que la valeur des encours mis à disposition au titre de la Tranche B ne peut excéder 40 % de la valeur expertisée des actifs apportés en garantie.

Dans le cas où cet engagement ne serait plus respecté avec les seules Villas du Sporting, le Contrat de Crédits prévoit une possibilité de remédiation par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer portant sur d'autres actifs, en l'occurrence Les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

Les sixième et septième résolutions ont pour objet de répondre à ces engagements.

La **sixième résolution** a pour objet de donner l'approbation et l'autorisation aux Membres du Conseil d'Administration de mettre en place un tel mandat portant sur les Villas du Sporting, à savoir :

- négocier, modifier, finaliser, conclure et signer un Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting ainsi que de toute lettre, certificat, contrat et/ou autre document dont la signature s'avérerait nécessaire ou utile dans le cadre de la mise en œuvre de la conclusion par la Société du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting ;
- prendre une inscription hypothécaire portant sur les Villas du Sporting au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale :

(i) prend connaissance notamment du projet de mandat irrévocable d'hypothéquer de premier rang devant être consenti, au plus tard le 13 octobre 2017, par la Société au profit des Parties Financières (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits) au titre du Contrat de Crédits en date du 31 janvier 2017 conclu entre notamment la Société en qualité d'emprunteur, BNP Paribas en qualité d'agent et les prêteurs y désignés (le « Contrat de Crédits ») et portant sur les Villas du Sporting (le « Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting »), ensemble immobilier appartenant à la Société, situé Avenue Princesse-Grace, 98000 Monaco et composé de trois villas suivantes destinées à la location, à savoir :

  – Villa « La Falaise » numéro 28, Avenue Princesse-Grace – 98000 Monaco,
  – Villa « La Cascade » numéro 30, Avenue Princesse-Grace – 98000 Monaco,
  – Villa « La Pinède » numéro 32, Avenue Princesse-Grace – 98000 Monaco ;

(ii) prend bonne note que la mise en place du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting constitue une condition déterminante de l'octroi du financement accordé par les Parties Financières à la Société pour les besoins de la réalisation des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo et de réaménagement de la Place du Casino entrepris par la Société ;

(iii) prend bonne note que le défaut d'octroi du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting entraînera notamment, au titre du Contrat de Crédits, un remboursement anticipé obligatoire des Crédits et l'annulation concomitante de tout Engagement au titre du Contrat de Crédits ;

(iv) prend bonne note que la conclusion du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting est susceptible d'entraîner, conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting, automatiquement et sans que soit nécessaire une quelconque démarche nouvelle ou spécifique de la part de la Société ou de ses actionnaires : (i) la prise d'une inscription hypothécaire portant sur les Villas du Sporting au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits en cas de survenance d'un Cas de Défaut qui persiste au titre du Contrat de Crédits et le paiement de tous frais, notamment de frais d'inscription et droits d'enregistrement y relatifs par la Société, et (ii) dans l'hypothèse de la survenance d'un Cas de Défaut de Paiement ou d'une quelconque exigibilité anticipée du Contrat de Crédits, la réalisation de l'hypothèque ainsi inscrite, selon les modalités prévues par le Contrat de Crédits et le Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting, et ainsi l'aliénation immobilière des Villas du Sporting ;

(v) prend bonne note que l'octroi du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting et l'aliénation immobilière qui pourrait en résulter à terme du fait de la réalisation de l'hypothèque y relative, sont chacun des éléments devant être autorisés par une résolution précise et motivée de l'Assemblée Générale conformément à l'article 19 des statuts de la Société.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver et autoriser ces opérations.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NÉGOCIER, SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE L'OCTROI DE TOUT MANDAT D'HYPOTHÉQUER PORTANT SUR LES RÉSIDENCES DU SPORTING ET LE MONTE-CARLO BAY HOTEL & RESORT, AUTORISATION DE L'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE Y RELATIVE POTENTIELLE ET À TERME, CONSÉCUTIVE À L'ÉVENTUELLE RÉALISATION DE L'HYPOTHÈQUE (7e RÉSOLUTION)

Comme exposé précédemment, la **septième résolution** a pour objet de donner l'approbation et l'autorisation aux Membres du Conseil d'Administration de :

- négocier, modifier, finaliser, conclure et signer tout mandat irrévocable d'hypothéquer de premier rang portant sur les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (les « Mandats d'Hypothéquer Supplémentaires »), ainsi que de toute lettre, certificat, contrat et/ou autre document dont la signature s'avérerait nécessaire ou utile dans le cadre de la mise en œuvre de la conclusion par la Société des Mandats d'Hypothéquer Supplémentaires ;
- prendre une inscription hypothécaire portant sur les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et de tout Mandat d'Hypothéquer Supplémentaire pertinent.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale :

(i) prend acte de ce qu'aux termes du Contrat de Crédits la Société pourrait être amenée, afin de remédier à un bris de Ratio LTV (lequel constitue un Cas de Défaut au titre du Contrat de Crédit, qui, s'il perdure, peut entraîner l'exigibilité anticipée des Crédits et la résiliation concomitante de tout Engagement au titre du Contrat de Crédits), à consentir postérieurement à la date de signature du contrat de Crédits au profit des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits, en sus du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting, un ou plusieurs mandats irrévocables d'hypothéquer de premier rang portant sur tout autre actif immobilier de la Société et notamment sur les Résidences du Sporting sises 38, Avenue Princesse-Grace 98000 Monaco et/ou de Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sis 40, Avenue Princesse-Grace 98000 Monaco, dans des termes et conditions substantiellement similaires au Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting ;

(ii) prend bonne note que la conclusion des Mandats d'Hypothéquer Supplémentaires est susceptible d'entraîner, conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et de tout Mandat d'Hypothéquer Supplémentaire pertinent, automatiquement et sans que soit nécessaire aucune démarche nouvelle ou spécifique de la part de la Société ou de ses actionnaires : (i) la prise d'une inscription hypothécaire portant sur les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits en cas de survenance d'un Cas de Défaut qui persiste au titre du Contrat de Crédits et le paiement de tous frais, notamment de frais d'inscription et droits d'enregistrement y relatifs par la Société, et (ii) dans l'hypothèse de la survenance d'un Cas de Défaut de Paiement ou d'une quelconque exigibilité anticipée du Contrat de Crédits, la réalisation de l'hypothèque ainsi inscrite, selon les modalités prévues par le Contrat de Crédits et le Mandat d'Hypothéquer Supplémentaires, et ainsi l'aliénation immobilière des Résidences du Sporting et/ou du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ; et

(iii) prend bonne note que l'octroi de tout Mandat d'Hypothéquer Supplémentaire et l'aliénation immobilière qui pourrait en résulter à terme du fait de la réalisation de l'hypothèque y relative, sont chacun des éléments devant être autorisés par une résolution précise et motivée de l'Assemblée Générale conformément à l'article 19 des statuts de la Société.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver et autoriser ces opérations.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8e RÉSOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2016/2017 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9e RÉSOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2016, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 23 mars 2017. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 23 septembre 2016, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 60 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 22 septembre 2017 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société des Bains de Mer :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître une perte nette de - 36 813 696,17 euros ;
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2016/2017 s'élève à - 36 813 696,17 euros
- constate que le report à nouveau est de 144 545 246,13 euros

  soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 107 731 549,96 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
  - au report à nouveau 107 731 549,96 euros

CINQUIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve la nomination en qualité de :

- Commissaires aux Comptes Titulaires, MM. André Garino et Jean-Humbert Croci ;
- Commissaires aux Comptes Suppléants, Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2019/2020.

SIXIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NÉGOCIER, SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE L'OCTROI DU MANDAT D'HYPOTHÉQUER PORTANT SUR LES VILLAS DU SPORTING, AUTORISATION DE L'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE Y RELATIVE POTENTIELLE ET À TERME, CONSÉCUTIVE À L'ÉVENTUELLE RÉALISATION DE L'HYPOTHÈQUE

L'Assemblée Générale, après avoir :

(i) pris connaissance notamment du projet de mandat irrévocable d'hypothéquer de premier rang devant être consenti, au plus tard le 13 octobre 2017, par la Société au profit des Parties Financières (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits) au titre du Contrat de Crédits en date du 31 janvier 2017 conclu entre notamment la Société en qualité d'emprunteur, BNP Paribas en qualité d'agent et les prêteurs y désignés (le « Contrat de Crédits ») et portant sur les Villas du Sporting (le « Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting »), ensemble immobilier appartenant à la Société, situé Avenue Princesse-Grace, 98000 Monaco et composé de trois villas suivantes destinées à la location, à savoir :

- Villa « La Falaise » numéro 28, Avenue Princesse-Grace – 98000 Monaco,
- Villa « La Cascade » numéro 30, Avenue Princesse-Grace – 98000 Monaco,
- Villa « La Pinède » numéro 32, Avenue Princesse-Grace – 98000 Monaco ;

(ii) pris bonne note que la mise en place du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting constitue une condition déterminante de l'octroi du financement accordé par les Parties Financières à la Société pour les besoins de la réalisation des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo et de réaménagement de la Place du Casino entrepris par la Société ;

(iii) pris bonne note que le défaut d'octroi du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting entraînera notamment, au titre du Contrat de Crédits, un remboursement anticipé obligatoire des Crédits et l'annulation concomitante de tout Engagement au titre du Contrat de Crédits ;

(iv) pris bonne note que la conclusion du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting est susceptible d'entraîner, conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting, automatiquement et sans que soit nécessaire une quelconque démarche nouvelle ou spécifique de la part de la Société ou de ses actionnaires : (i) la prise d'une inscription hypothécaire portant sur les Villas du Sporting au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits en cas de survenance d'un Cas de Défaut qui persiste au titre du Contrat de Crédits et le paiement de tous frais, notamment de frais d'inscription et droits d'enregistrement y relatifs par la Société, et (ii) dans l'hypothèse de la survenance d'un Cas de Défaut de Paiement ou d'une quelconque exigibilité anticipée du Contrat de Crédits, la réalisation de l'hypothèque ainsi inscrite, selon les modalités prévues par le Contrat de Crédits et le Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting, et ainsi l'aliénation immobilière des Villas du Sporting ;

(v) pris bonne note que l'octroi du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting et l'aliénation immobilière qui pourrait en résulter à terme du fait de la réalisation de l'hypothèque y relative, sont chacun des éléments devant être autorisés par une résolution précise et motivée de l'Assemblée Générale conformément à l'article 19 des statuts de la Société ;

- approuve et autorise la négociation, la modification, la finalisation, la conclusion et la signature par la Société, du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting ainsi que de toute lettre, certificat, contrat et/ou autre document dont la signature s'avérerait nécessaire ou utile dans le cadre de la mise en œuvre de la conclusion par la Société du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting,
- approuve et autorise d'ores et déjà la prise d'une inscription hypothécaire portant sur les Villas du Sporting au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NÉGOCIER, SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE L'OCTROI DE TOUT MANDAT D'HYPOTHÉQUER PORTANT SUR LES RÉSIDENCES DU SPORTING ET LE MONTE-CARLO BAY HOTEL & RESORT, AUTORISATION DE L'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE Y RELATIVE POTENTIELLE ET À TERME, CONSÉCUTIVE À L'ÉVENTUELLE RÉALISATION DE L'HYPOTHÈQUE

L'Assemblée Générale, après avoir :

(i) pris acte de ce qu'aux termes du Contrat de Crédits la Société pourrait être amenée, afin de remédier à un bris de Ratio LTV (lequel constitue un Cas de Défaut au titre du Contrat de Crédit, qui, s'il perdure, peut entraîner l'exigibilité anticipée des Crédits et la résiliation concomitante de tout Engagement au titre du Contrat de Crédits), à consentir postérieurement à la date de signature du contrat de Crédits au profit des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits, en sus du Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting, un ou plusieurs mandats irrévocables d'hypothéquer de premier rang portant sur tout autre actif immobilier de la Société et notamment sur les Résidences du Sporting sises 38, Avenue Princesse-Grace 98000 Monaco et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sis 40, Avenue Princesse-Grace 98000 Monaco, dans des termes et conditions substantiellement similaires au Mandat d'Hypothéquer les Villas du Sporting ;

(ii) pris bonne note que la conclusion des Mandats d'Hypothéquer Supplémentaires est susceptible d'entraîner, conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et de tout Mandat d'Hypothéquer Supplémentaire pertinent, automatiquement et sans que soit nécessaire aucune démarche nouvelle ou spécifique de la part de la Société ou de ses actionnaires : (i) la prise d'une inscription hypothécaire portant sur les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits en cas de survenance d'un Cas de Défaut qui persiste au titre

du Contrat de Crédits et le paiement de tous frais, notamment de frais d'inscription et droits d'enregistrement y relatifs par la Société, et (ii) dans l'hypothèse de la survenance d'un Cas de Défaut de Paiement ou d'une quelconque exigibilité anticipée du Contrat de Crédits, la réalisation de l'hypothèque ainsi inscrite, selon les modalités prévues par le Contrat de Crédits et le Mandat d'Hypothéquer Supplémentaires, et ainsi l'aliénation immobilière des Résidences du Sporting et/ou du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ; et

(iii) pris bonne note que l'octroi de tout Mandat d'Hypothéquer Supplémentaire et l'aliénation immobilière qui pourrait en résulter à terme du fait de la réalisation de l'hypothèque y relative, sont chacun des éléments devant être autorisés par une résolution précise et motivée de l'Assemblée Générale conformément à l'article 19 des statuts de la Société ;

- approuve et autorise la négociation, la modification, la finalisation, la conclusion et la signature par la Société, de tout mandat irrévocable d'hypothéquer de premier rang portant sur les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (les « Mandats d'Hypothéquer Supplémentaires »), ainsi que de toute lettre, certificat, contrat et/ou autre document dont la signature s'avérerait nécessaire ou utile dans le cadre de la mise en œuvre de la conclusion par la Société des Mandats d'Hypothéquer Supplémentaires,
- approuve et autorise d'ores et déjà la prise d'une inscription hypothécaire portant sur les Résidences du Sporting et/ou le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au bénéfice des Parties Financières au titre du Contrat de Crédits conformément et sous réserve des termes du Contrat de Crédits et de tout Mandat d'Hypothéquer Supplémentaire pertinent.

HUITIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016/2017 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 22 septembre 2017 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2017

TEXTES DES RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

NOTES

NOTES

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

Illustrations : Virginie Broquet

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Sun Casino
Bay Casino

HÔTELLERIE & RESTAURATION

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Brasserie Café de Paris
Buddha Bar Monte-Carlo
Le Méridien Beach Plaza

LOISIRS & DIVERTISSEMENTS

Salle Garnier - Opéra de Monte-Carlo
La Rascasse
Monte-Carlo Beach Club
Thermes Marins Monte-Carlo
Salle des Étoiles
Jimmy'z Monte-Carlo
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club
La Promenade Monte-Carlo Shopping

RÉSIDENTIEL

Les villas du Sporting
Les Résidences du Sporting
Le Balmoral

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com